Quarantième Année — N° 81 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 22 MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 MARS 1895

Soyons ce que nous sommes !

Il vient de se plaitler à Lyon un assez amusant procès. Un M. Perraud était à la fois organiste de la paroisse Saint-Paul et... concierge du temple maçonnique (loge du *Parfait Silence*) de la rue Garibaldi. Un journal, la *France libre*, dénonça ce singulier cumul. M. Perraud, révoqué de ses fonctions d'organiste, a intenté un procès en dommages-intérêts à la *France libre*. Un imprimeur de Lyon, désigné comme Franc-Maçon par le même journal, soutient aussi qu'on lui a porté préjudice.

L'affaire est venue samedi devant le tribunal civil. Un avocat de grand talent et de grand esprit, dont le nom est surtout connu depuis le procès des Trente, Me de Saint Auban, a présenté la défense de la *France libre*. C'était Me Hubbard, député, qui représentait les intérêts de l'ex-organiste et de l'imprimeur.

Me de Saint-Auban a été, comme toujours, très éloquent et très amusant. Nous résistons d'autant moins au plaisir de citer quelques courts extraits de sa plaidoirie, qu'il y a dit des choses sur lesquelles on ne saurait trop insister :

« En arrivant, hier soir, dans votre belle ville — que j'aime, d'abord parce qu'elle est belle, ensuite parce qu'on y trouve des hommes de grand talent — j'ai lu avec surprise dans les colonnes d'une honorable feuille que la *France libre* m'avait prié de venir pour, *sous couleur de défense*, dauber sur la franc-maçonnerie ; ce qui avait obligé Me Hubbard à venir aussi afin de me donner la réplique.

» Je regrette vivement que cette inexacte information ait dérangé de si loin mon aimable et *vénérable* confrère (Hilarité générale). Je n'ai nulle intention, croyez-le, de dauber, ni sur la maçonnerie, en général, ni en particulier sur la loge du *Parfait silence* (puisqu'il s'agit en l'espèce, de la loge du *Parfait silence*). J'observerai à son égard un silence *plus que parfait*, et Me Hubbard devra garder pour une occasion meilleure ses réfutations *en trois points*. (Hilarité générale).

» Car, outre que la raillerie n'est ni de mon humeur ni de mon style, je crois peu convenable de déguiser en plaidoirie un discours étranger aux débats...

» Il y avait une fois un Lyonnais, nommé Perraud. — Ce n'est pas un conte de fée; mais, vous allez le voir, c'est presque aussi invraisemblable !

» Notre Perraud adorait la musique. Il apprit à jouer de l'orgue. Mais l'orgue ne lui suffit pas : il voulut apprendre aussi à jouer du *triangle* (Rires); et voilà comme, en même temps qu'organiste, Perraud devint Rose-Croix.

» Au musicien doué d'une ambition raisonnable, la *Veuve* assurerait une très convenable carrière : *on fait* beaucoup de musique dans la Franc-Maçonnerie. »

M. de Saint-Auban *examine* ensuite les faits au point de vue juridique et il ajoute :

« Vous reprochez aux catholiques d'agir méchamment, lorsqu'ils appellent *Franc-Maçon* quelqu'un qui l'est ?

» Hélas ? Que de fois vous avez appelé *cléricaux* des gens qui ne l'étaient pas !

» Souvenez-vous de tous les pauvres employés, de tous les pères de famille que cette épithète meurtrière a privés de leur pain quotidien !

» Et des longues théories de magistrats qu'elle a fait descendre de leur siège !

» Ah ! si tous ceux qu'elle a ruinés faisaient des procès à la *Veuve*, ses deniers n'y suffiraient pas. (Longue sensation.)

» Et notez qu'entre les catholiques et vous, il y a une double différence :

» La première, c'est que, quand vous traitez quelqu'un de *clérical*, c'est-à-dire de *chrétien* (pour vous, c'est la même chose !) vous formulez une opinion qui n'est qu'un écho de vos haines, au lieu que, quand les catholiques traitent quelqu'un de *franc maçon*, ils ne disent pas leur avis, *ils publient un document* !

» La seconde, c'est que, quand vous traitez quelqu'un de clérical, c'est-à-dire de chrétien, et que, à cause de cela, vous le chassez de la République, vous chassez un Français de la maison commune — au lieu que, quand les catholiques chassent de leur paroisse un monsieur qui est franc-maçon, ils chassent un intrus d'une maison qui est la leur !

» Tenez ! vous faites un mauvais procès. Et si vous le gagnez, tant pis pour votre dignité !...

» Ah ! ceux qui visent la croix savent au moins comment l'atteindre : la cible s'offre à leurs coups dans la lumière du plein air !

» Que le Triangle imite donc la sublimité de ces audaces ! Qu'au lieu d'interdire à la croix les processions, il s'avance comme elle, porté par ses *vénérables* revêtus de leurs chasubles et de leurs petits tabliers, parmi les multitudes, dans l'atmosphère ensoleillée que célèbrent les vers de Brizeux.

Par les landes, les prés, les verts taillis de hêtres.

» ...au milieu des cantiques des hommes et des parfums — ces cantiques des fleurs !

» Qu'il garde ses doctrines, ses aspirations et ses rêves ! Libertaire je suis, libertaire je reste. Je l'ai dit en plaidant pour Jean Grave : je le répète ici en plaidant pour la *France Libre*. J'ai ma foi, dont j'espère la victoire triomphale: mais la foi d'autrui m'est sacrée. Seulement, je confesse au grand jour : que les autres confessent de même !

» Au vent dehors, tous les emblèmes ! Que les drapeaux se déploient dans l'espace, pour que librement, le peuple choisisse et salue ses couleurs ? Au lieu d'amasser les nues, inondons nos cités de lumière !

» On vous demande un jugement qui protège les ténèbres : messieurs, j'en attends un qui sera un hommage au soleil !... »

Un éminent avocat du barreau de Lyon, qui n'est pas un étranger pour beaucoup de nos lecteurs de Roubaix et du Nord, qui l'ont entendu dans d'intéressantes conférences, Me Jacquier, répliquant à Me Hubbard, a fort justement fait remarquer qu'un catholique n'intente jamais de procès quand on constate qu'il appartient, par exemple, à la Société de Saint Vincent-de-Paul ou à une confrérie religieuse quelconque...

« Eh bien ! poursuit Me Jacquier, pourquoi deux poids et deux mesures, et ce que vous pouvez dire de nous, pourquoi ne le dirions-nous point de vous, si, dans nos affirmations, nous respectons la vérité et la scrupuleuse exactitude des faits ? Pourquoi rougissez-vous de ce que vous êtes ? Pourquoi vous obstinez-vous à porter sur votre visage un masque, ce qui n'est ni de la bravoure, ni de la franchise ? »

Tous les hommes de cœur et de conviction sincère seront de l'avis de Me Saint-Auban et de Me Jacquier : quand on a des opinions, il faut en avoir le courage et les savoir afficher au grand jour.

Nous avons la liberté politique : servons-nous en pour la défense de notre foi — religieuse ou philosophique...

Mais, de grâce, soyons ce que nous sommes et n'en rougissons pas.

Et exigeons pour tous les citoyens français la même *égalité de traitement*.

Que les Francs-Maçons puissent parcourir librement les rues avec tous leurs symboles et tous leurs insignes : mais que les catholiques aient la pleine liberté de la manifestation extérieure de leur culte.

Que les socialistes et les athées puissent montrer à leur gré, à force d'immortelles et de draps rouges, leur croyance dans la seule matière, mais que les chrétiens aient le droit d'affirmer leur foi dans un Dieu créateur et éternel !

Et si un impôt formidable doit désormais peser sur toutes les associations reconnues ou non, autorisées ou non — pourquoi la majorité de la Chambre veut-elle le faire supporter par les seules associations religieuses, et pourquoi la Franc-Maçonnerie en serait-elle exemptée ?

Est-ce parce que des associations religieuses comme les Filles de la Charité, se consacrent au service et à l'enseignement de tous les malades et de tous les pauvres, de tous les malheureux, tandis que les Francs-Maçons ne s'occupent que d'eux seuls ?

Singulière façon d'encourager la fraternité dans notre société égoïste et décadente !

A. R.

Une nouvelle histoire de virements

Paris, 20 mars. — Nous avons parlé récemment d'une pierre jetée par M. Le Gludic, député de la Sarthe, dans la mare aux grenouilles budgétaires : il s'agissait de virements opérés au profit d'employés de la préfecture de la Seine et du ministère de l'intérieur, sur le crédit voté par la Chambre pour le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot et de la Tour d'Auvergne.

M. Le Gludic, membre de la commission de comptabilité et chargé de l'examen de la comptabilité du ministère de l'intérieur, y avait trouvé ce « cadavre ».

Il vient de remettre son rapport au rapporteur général. Le transfert des cendres n'est d'ailleurs qu'un chapitre de cette *Histoire des virements*. Le budget du ministère de l'intérieur en offre beaucoup d'autres et M. Le Gludic les dénonce avec un courage qui l'honore.

Nous devons à l'obligeance de M. Le Gludic quelques renseignements sur l'intéressant document qu'il vient de déposer entre les mains de M. Cochery.

Le rapport de M. Le Gludic est divisé en trois parties : 1° Gratifications; 2° Transport des cendres de Carnot, etc.; 3° Dépenses exagérées.

Nous ne nous portons pas garant des titres, mais ces titres indiquent bien les matières contenues dans les trois parties du rapport de M. Le Gludic.

Le dernier chapitre, *Dépenses exagérées*, se rapporte aux frais de voitures et de timbres-poste du ministère de l'intérieur.

« On ne peut se figurer, nous dit M. Le Gludic, l'abus d'emploi de voitures et l'abus d'affranchissement qui se produit dans ce ministère. Voitures et timbres se chiffrent annuellement par dix-huit mille francs, dont dix mille francs de voitures. *Dans le seul mois de janvier, il a été dépensé pour trois mille francs de timbres.* Il est visible qu'on ne compte pas et que l'on s'en paie à plaisir sur le dos des contribuables.

Le chapitre *gratifications* traite, comme son titre l'indique, des gratifications accordées à diverses occasions au personnel du ministère de l'Intérieur.

Pour une seule année, ces gratifications montent à *trente trois mille francs*.

M. Le Gludic trouve avec raison qu'il y a là quelque exagération.

Et il y a encore les gratifications extraordinaires fournies sur les crédits votés, par exemple pour le transfert *des cendres de Carnot*, etc.

Sur ce chapitre, qui forme le second du rapport de M. Le Gludic, *quinze mille* francs ont été employés à servir des gratifications, sans parler bien entendu des notes plus que *salées* fournies par certains des délégués du gouvernement : rappelons seulement que si M. Noël Parfait dépensait 42 francs pour aller chercher les cendres de la Tour d'Auvergne à Nice, un haut fonctionnaire dépensait, lui, 3000 fr. pour aller recueillir à Magdebourg les cendres de Lazare Carnot.

Pour nous en tenir simplement aux gratifications extraordinaires que nous venons de signaler, répétons seulement, d'après M. Le Gludic, qu'une échelle de gratifications fut ainsi établie pour la préfecture de la Seine :

Un employé 50 francs, un sous-chef de bureau 100 fr., un chef de bureau 200 fr., M. Poubelle, préfet de la Seine, mille francs... enfin un tapissier, 15 francs.

— Mille francs à M. Poubelle, s'écrie M. Le Gludic, à M. Poubelle qui fut défrayé de tout voyage, hôtels, réceptions, pourboires ! Pourquoi mille francs ? Ah ! on m'a fourni une jolie raison à l'intérieur !

Il paraît qu'il y eut quelques gaffes, pendant la cérémonie de Magdebourg; l'habit brodé de M. le préfet fut endommagé et comme avec la centaine de mille francs qu'il touche il n'a pas le moyen de remplacer un habit, on trouva bon de lui donner une sorte de *pourboire*.

— Voilà, nous dit M. Le Gludic en terminant, quelques vues sur les véritables dilapidations du ministère de l'intérieur. J'ai cru devoir les dénoncer.

La piraterie au Tonkin

Marseille, 20 mars. — Le *Melbourne*, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé cet après-midi. Un surveillant français est mort pendant le trajet. Les journaux du Tonkin rapportent toujours de nombreux faits de piraterie.

» Dans la province de Thanh-Hoa, les pirates ont attaqué un poste en plein jour; quatre miliciens ont été tués, trois blessés et cinq ont disparu. Dans la province de Tuyen-Quang, des bandes ont bloqué le poste de Baume ; une colonne est partie pour le dégager.

» Les autorités annamites de la province de Nam-dini ont pu capturer les bandits indigènes, coupables de l'assassinat de M. Lafargue, commis des douanes, accompli dans la nuit du 27 au 28 novembre dernier. Les assassins étaient au nombre de douze; onze d'entre eux ont été condamnés à la décapitation et exécutés le 8 février avec le cérémonial usité pour les criminels d'importance, au milieu d'un immense concours d'indigènes.

» Le Père Soubert, qui accompagnait le Père Verbier, des missions étrangères, tué le 10 février, à l'attaque de la mission nouvelle qu'il venait d'installer à l'entrée du Laos, a pu s'échapper et se réfugier au poste de Cham-Trai. Quatre catéchistes qui se trouvaient avec eux n'ont pas paru. On ne sait s'*ils ont été massacrés* ou ont pu s'échapper.

» A cette attaque de la mission se rattache, croit-on, un autre fait : la mort de l'inspecteur Samaran. Les pirates les redoutaient beaucoup et avaient mis sa tête à prix ; or, dans la nuit du 4 février cet inspecteur venait d'enlever un fortin dans le Cay-Khé et de tuer les pirates qui l'occupaient, quand une bande fit un retour offensif. M. Samaran eut le cou traversé par une balle ; le corps de l'inspecteur a été ramené à Kiémich.

» Les plaintes des commerçants contre les fonctionnaires qui font du négoce continuent à affluer. Le courrier de Haiphong rapporte même que des *fonctionnaires* consciencieux se sont émus, et, dans une réunion qu'ils ont tenue, ont décidé d'adresser une plainte au gouvernement pour arriver à faire cesser le discrédit que les fonctionnaires commerçants jettent sur leurs collègues.

» On parle de la création d'une société d'assurances contre la piraterie. Il s'agit, dit l'*Avenir*, d'une *société chinoise nommée* : Compagnie d'assurances Yngh-Sing, formée en plein ville par une association de brigands qui envoient des lettres de menaces et obligent toute famille riche à verser une prime, suivant la fortune qu'on lui suppose, afin d'être garantie contre tout acte de brigandage.

» Cette association d'un nouveau genre a déjà exigé le paiement de certaines primes se montant à 10.000 taels.

» Le prince Henri d'Orléans est arrivé le 10 février à Kanhio, accompagné de MM. Roux et Briffaud. »

Paris, 20 mars. — Voici un extrait d'une lettre écrite de Bac-Ninh par Mgr Velasco et publiée par les Missions catholiques :

« Il y a deux mois environ, les pirates annamites attaquèrent un train et firent prisonniers deux Français, dont l'un était le directeur d'un journal. Après maints projets faits pour les délivrer, le gouverneur général et les autres autorités me demandèrent de faire mon possible pour racheter les prisonniers, dont la captivité faisait beaucoup de bruit en France.

» J'écrivis au chef de bande; il me répondit de venir le trouver pour conférer avec lui.

» Sans me régler compte du danger et de la fatigue, je me mis en route, et, après 27 jours de pourparlers, je fus assez heureux pour faire mettre en liberté les prisonniers moyennant une rançon relativement peu considérable. De plus, j'obtins que toute la bande de pirates fît sa soumission au gouvernement français.

» Le gouverneur général, le résident supérieur et toutes les autorités ne nous ont pas ménagé les remerciements. »

Le directeur du journal, prisonnier des pirates, à qui Mgr Velasco fait allusion et dont l'enlèvement par les pirates fit tant de bruit, est, on s'en souvient, M. Chaillet.

La mise en liberté de M. Chaillet et de son compagnon, ainsi que la soumission de la bande qui les avait capturés, firent également beaucoup de bruit.

Rappelons qu'à l'époque, c'est-à-dire en 1894, M. de Lanessan, qui arrivait en France au moment même de la mise en liberté de M. Chaillet et de son compagnon, s'en attribua tout l'honneur ainsi que de la soumission des pirates.

ÉCOLES LIBRES & ÉCOLES OFFICIELLES

On s'était flatté, en enlevant aux écoles congréganistes le caractère d'écoles publiques, d'en préparer la ruine ; les Frères ont aujourd'hui 93 écoles et 18,211 élèves de plus qu'en 1884 ; il est vrai qu'ils n'ont pu en établir dans beaucoup de petites communes, dépourvues des ressources nécessaires pour soutenir la concurrence avec l'école officielle ; car c'est principalement les pauvres que cette loi, dite démocratique, a frappés. Mais, parmi les écoles officielles ainsi imposées aux familles, il en est qui n'ont pas un élève, d'autres qui en ont dix, d'autres, au nombre de 291, qui en ont moins de vingt.

Chose plus curieuse et vraiment étonnante, cette loi qui devait, dit-on, faciliter le développement de l'instruction, a eu pour résultat de le ralentir. Le nombre des élèves a baissé ; il y avait, en 1891, dans la totalité des écoles publiques et privées, 30,000 élèves de moins qu'en 1887 ; et si, ne prenant que les établissements destinés à l'âge scolaire proprement dit, c'est-à-dire aux enfants de six à treize ans, on applique ce recensement aux écoles officielles seules, la décroissance est de 220,000.

« Une partie de ce regrettable déficit est donc couverte par le développement des écoles libres. Ce sont elles seules qui arrêtent le recul de l'instruction générale, et c'est le service qu'elles rendent, non seulement à la moralité, mais au développement intellectuel tout entier des générations nouvelles. »

Nous empruntons cette réflexion, comme les renseignements qui la précèdent, au rapport que M. le duc de Broglie vient de présenter à l'assemblée générale des membres de l'œuvre du bienheureux J.-B. de la Salle, récemment tenue à Paris, sous la présidence de Mgr le Cardinal Richard.

ÉPOUVANTABLE EXPLOSION DE DYNAMITE A WESEL

Nombreux morts — Immenses dégâts

Cologne, 20 mars. — Une catastrophe épouvantable, rappelant celle de Santander, s'est produite à Wesel.

Un bateau contenant de la dynamite a fait explosion dans cette ville. Le bateau a été réduit en miettes et vingt-cinq personnes ont été tuées.

Un grand nombre de maisons se sont effondrées dans un rayon très étendu.

Un bateau, qui se trouve à proximité du lieu de l'explosion, est encore en flammes.

***

La ville de Wesel est située dans la Prusse rhénane, sur la rive droite du Rhin, à son confluent avec la Lippe et sur la ligne de Arnheim à Dusseldorf. C'est un centre industriel très important, grâce à sa situation merveilleuse sur le Rhin au milieu d'une région très riche et très populeuse.

La population de Wesel est de 20 à 25,000 habitants, sans compter la population flottante, qui s'accroît dans des proportions considérables par suite de la navigation active qui se fait sur le Rhin et la Lippe.

***

Cologne, 20 mars. — Voici des détails complémentaires sur l'explosion qui s'est produite à Keeken et non pas à Wesel.

L'explosion s'est produite hier soir entre 5 et 6 heures et a eu des résultats terribles. Un bateau atteint par l'explosion a volé en pièces, un autre a été incendié.

A Keeken et dans les villages situés aux environs, plusieurs maisons se sont effondrées. Par suite de l'énorme pression d'air causée par l'explosion, dans un espace assez étendu, de nombreuses vitres ont été brisées.

A Clèves, éloigné de huit kilomètres, les effets de l'explosion ont été si violents que des portes et des fenêtres se sont brusquement ouvertes et que de nombreux dégâts ont été causés.

A Dasmaken, l'explosion s'est fait sentir sous forme de secousses se suivant de seconde en seconde qui ébranlaient les portes et les fenêtres. Dans beaucoup d'endroits on a cru à des secousses de tremblement de terre.

On n'a encore que des renseignements incertains sur le nombre de personnes tuées dans la catastrophe. On parle de 15 à 25 victimes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 20 mars 1895

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 1 heure.

LE BUDGET

Pluie d'amendements

M. Gendre demande à ramener à 5 francs l'impôt sur les vélocipèdes, c'est-à-dire au même chiffre que les voitures à deux roues.

Cet amendement, appuyé par MM. Georges Berry et Merchier, est combattu par la commission. Il est repoussé à mains levées.

Amendements divers

M. Bourgeois (Jura) présente un amendement tendant à percevoir 8 centimes par 1.000 francs de valeur assurée contre les risques d'incendie. M. Lockroy le combat et la Chambre le repousse.

M. Gauthier de Clagny demande que les sociétés de secours mutuels autorisées soient exemptées du timbre de quittance.

M. le Rapporteur général repousse l'amendement, qui n'est pas adopté.

M. Gendre (toujours lui !) développe un amendement tendant à frapper d'un impôt les annonces des journaux. Il n'est pas adopté.

M. Charruyer développe un amendement tendant à réduire la taxe sur le sel.

M. le rapport général combat l'amendement, qui est repoussé.

M. Etienne demande une modification dans la perception des droits de douane et d'octroi de mer perçus en Algérie.

D'accord avec la commission et le gouvernement, l'amendement est adopté.

Après le rejet d'autres amendements, les art. 25 à 37 sont adoptés.

M. Krantz dépose un amendement sur la taxe des journaux et écrits périodiques. Adopté.

M. Rabier développe un amendement tendant à lever de 10 millions le produit de la taxe de 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières en percevant l'impôt, non sur le revenu acquis, mais sur le revenu distribué.

M. le Président du Conseil. — S'il ne s'agit que d'une indication, nous l'acceptons, mais pas le chiffre de 1 million.

M. Rabier réduit sa demande à 4,000 francs; l'amendement ainsi modifié, est adopté.

M. le Rapporteur général. — Le budget se trouve en ce moment en déficit de 6.200.000 francs. Pour l'atténuer, nous vous proposons de faire état dans les recettes de la frappe de monnaies divisionnaires d'argent pour 3 millions 550,000 francs.

Les articles 28 à 78 sont adoptés.

M. l'abbé Lemire demande que les débits de tabac ne soient pas placés dans des débits de boisson. L'amendement est repoussé.

Déclaration de M. le Gavrian

M. le Gavrian. — Le budget de 1895 constitue une étape nouvelle dont la voie des dépenses croissantes ; il atteint 3425 millions, absorbant en outre les 67 millions de conversion de la rente, sans donner en échange au pays aucun dégrèvement, aucune réforme (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

Les discussions approfondies que le budget a provoquées ont démontré d'une manière irréfutable combien sont graves et fondées les critiques auxquelles donne lieu l'administration financière de presque tous nos ministères.

Et si les dépenses sont excessives et injustifiables, les recettes prévues au budget sont loin d'être assurées. (Exclamations).

Le déficit des premiers mois de 1895 est déjà profond et ne fera que s'aggraver. (Appl. à droite).

Les mesures tendant à diminuer la fraude sur l'alcool que le gouvernement et la commission du budget avaient très utilement introduites dans la loi des finances ont été disjointes ou plutôt repoussées par la Chambre, sans que le gouvernement ait dit un seul mot pour les défendre.

La Chambre, sans laisser parler aucun des députés inscrits contre cette disjonction, a prononcé la clôture et voté, sans rien entendre.

La promesse de reprendre les dispositions expressives de la fraude dans la loi générale de la réforme des boissons n'est qu'un leurre. Nous craignons que, comme toujours, cette loi ne soit ballottée de la Chambre au Sénat et que, si elle n'est pas introduite dans un budget, elle n'aboutisse pas.

La menace de sa discussion prochaine, en même temps que le rejet des articles 12 à 17 de la loi de finances, aura pour effet inévitable d'encourager, dans des proportions énormes, cette fraude non réprimée.

Nous continuerons à voir une partie des citoyens français se soustraire à l'impôt, et les autres — nos cultivateurs, nos commerçants, nos ouvriers, ruinés par la fraude — s'épuiser à payer seul cet impôt.

Vous verrez, dans un an, où cette politique financière vous aura conduits : nous vous donnons rendez-vous au mois de mars prochain pour mesurer le déficit du budget de 1895. (Sensation et vives exclamations).

Nous affirmons à l'avance que ce déficit dépassera 100 millions ! (Sensation) et nous jugeons que le budget de 1895 est le plus mauvais qui ait été fait depuis quinze ans. (Mouvements divers.)

Nous ne pouvons nous y associer.

Au nom des députés du Nord et du Pas-de-Calais, je déclare que nous ne le voterons pas. (Appl. et protestations).

Déclaration de M. l'abbé Lemire

M. l'Abbé Lemire. — Messieurs, voter contre le projet de budget est chose grave, et c'est pourquoi je demande la permission d'expliquer mon vote. Pour la première fois les fonds du pari mutuel sont mentionnés dans la loi de finances à l'article 34. Ces fonds sont prélevés sur la passion du jeu qui aboutit à des ruines, à des suicides.

Pour ce qui me concerne, je ne puis, par un vote favorable ou par l'abstention qui est un laisser faire, sanctionner l'emploi d'un argent qui ne mérite point l'honneur d'être dans nos mains.

La loi de finances transforme un expédient de perception d'impôt, c'est-à-dire la taxe d'accroissement, en un moyen de traiter inégalement des catégories de sociétés qui ont le même droit devant l'impôt; elle peut compromettre en avantages accordés par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats pour la propriété des immeubles, et elle crée un précédent fâcheux relativement au régime fiscal et à la liberté intégrale des associations.

Pour ces raisons, je vote contre le projet de budget ; j'espère que je n'aurai à le faire qu'une fois, et que bientôt la République donnera au pays la vraie liberté d'association, seule solution des difficultés présentes.

M. Pelletan. — C'est la première fois que la Chambre envoie au Sénat un budget en déficit. C'est un aveu d'impuissance des plus dangereux.

M. Vaillant ne votera pas non plus le budget.

VOTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET

On vote sur l'ensemble du budget; voici les résultats : Votants, 568; majorité absolue, 285; pour, 433; contre, 75.

L'ensemble du budget est adopté.

La prochaine séance est fixée au jeudi 28 courant. La séance est levée à 8 h. 40.

L'IMPORTATION AUX ÉTATS-UNIS DES TISSUS DE LAINE POUR ROBES

Pendant la période de 1880 à 1893.

Parts respectives de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne

Dans un précédent article, nous avons relevé l'importance des importations en tissus de laine pour robes, effectuées aux Etats-Unis par la France, l'Angleterre et l'Allemagne, de 1880 à 1893.

Il est un point qu'il nous semble bon de mettre en lumière, c'est la comparaison entre le prorata dans les importations totales afférent à chacune des trois puissances rivales sur le marché américain.

Voici quel a été le pourcentage des entrées pour chacune des années passées en revue :

	France	Angleterre	Allemagne
1880....	38	56 1/2	5
1881....	37	55	7 1/2
1882....	43 1/2	47	8 1/2
1883....	55 1/2	36 1/2	7
1884....	49	37 1/2	13
1885....	48 1/2	35	16
1886....	42 1/2	44	13
1887....	47	37 1/2	15
1888....	46	36	17 1/2
1889....	42	39 1/2	18
1890....	40 1/2	40	19
1891....	40 1/2	35	24
1892....	44 1/2	30	24 1/2
1893....	44 1/2	28	29

La proportion moyenne pour ces quatorze années est de 44 0/0 pour la France, 39 1/2 pour l'Angleterre et 16 0/0 pour l'Allemagne. Ce qui frappe tout d'abord dans l'examen du tableau ci-dessus, c'est la progression décroissante des importations anglaises et la marche sans cesse en augmentant des expéditions allemandes.

On a parfois prétendu que l'Allemagne avait gagné du terrain sur le marché américain au détriment du commerce français : il suffit de jeter un regard sur le tableau pour se convaincre que cette allégation est erronée.

Voyons en effet l'écart entre la proportion se rapportant à la première et à la dernière année de la période.

La France, qui comptait, en 1880, pour 38 0/0 dans les importations générales de tissus de laine pour robes, se trouvait à 44 1/2 0/0 en 1893. L'Allemagne

BOURSE DE PARIS DU 21 MARS

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
103 05	3 0/0	...	...	102 95	103 10	103 07
108 10	3 1/2 0/0	...	...	108 15	108 10	108 15
3705 ..	Sanq. de France	...	...	...	3690 ..	3705 ..
	S. d'Escompte	...	...	...	...	...
762 ..	Banq. de Paris	...	...	760 ..	748 ..	758 ..
875 ..	Crédit Foncier	...	...	897 ..	897 ..	895 ..
830 ..	Créd. Lyonnais	...	...	830	830	828 ..
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1512 ..	Lyon	...	...	1510 ..	1510 ..	1510 ..
1845 ..	Nord	...	...	1850 ..	1850 ..	1849 ..
	Panama	...	...	...	...	...
3105 ..	Suez	...	...	3100 ..	3102 ..	3101 ..
7837 32	Extérieure	...	...	7821/32	7811/16	7827/32
89 65	Italien	...	...	89 60	89 65	89 70
26 3/8	Portugais	...	...	26 7/16	26 1/4	26 1/4
102 3/4	Hongrois	...	...	102 3/4	102 3/4	102 3/4
...	Egypte	...	...	530 ..	530 ..	...
27 25	Turc	...	...	27 35	27 42	27 15
730 68	Banq. Ottomane	...	...	736 25	738 ..	735 62
417 50	Lots turcs	...	...	418 50	415 25	418 ..
103 10	Russe consolidé	...	...	102 60	103 15	103 ..
95 05	Russe nouveau	...	...	95 10	95 07	95 07
68 ..	Russe Orient	...	...	67 90	67 85	67 90
910 ..	Autrichiens	...	...	907 ..	906 ..	907 ..
257 ..	Lombards	...	...	257 ..	252 ..	261 ..
145 ..	Nord Espagne	...	...	143 ..	143 ..	143 ..
167 ..	Saragosse	...	...	170 ..	166 ..	168 ..
630 ..	Méridionaux	...	...	641 ..	628 ..	638 ..
339 37	Rio-Tinto	...	...	350 ..	338 75	348 12
112 50	Tharsis	...	...	113 75	113 75	115 37
193 75	Alpines	...	...	193 75	190 94	193 ..
105 ..	Cabinda	...	...	103 ..	105 ..	105 ..
637 ..	Impérial	...	...	635 ..	636 ..	640 ..
640 ..	Dynamite	...	...	635 ..	645 ..	645 ..
...	Mobilier espag.	...	...	75	...	...
516 25	Tabacs turcs	...	...	511 25	515 25	518 12
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Pons d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1889	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1883	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1885	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Rio (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Réthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest ac.	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Rente (oblig.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 21 MARS

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	... ..	417 ..	Bains Iillois	... ..	530 ..
» 90, r. 500	505 25	506 25	Union ins. N.	... ..	150 ..
» 68, r. 500	... ..	513 ..	Gaz de Wazem	... ..	530 ..
» 77, r. 500	... ..	501 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	520 ..
» 84, r. 400	... ..	404 ..	Denain Anzin.	... ..	542 50
» 84, 4/4	... ..	406 ..	Cambrésis	... ..	315 ..
» 87, r. 400	... ..	404 ..	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	... ..	503 ..	Aniche, 12e	... ..	8830 ..
Roub.-T. 1869	... ..	55 ..	Anzin, 100 d.	4070 ..	4070 ..
Roubaix. 1893	... ..	497 50	Blanzy	... ..	1830 ..
Amiens	... ..	119 ..	Bruay	... ..	13750 ..
Dép. du Nord	... ..	140 ..	Bully-Gren., 5e	2082 50	2100 ..
Tourcoing 1878	340 ..	341 ..	Campagnac	... ..	715 ..
Armentiér. 86	... ..	512 ..	Carvin	1420 ..	1425 ..
Douai, libérée	... ..	505 ..	Courrières, 40e	... ..	4300 ..
Valenciennes	... ..	504 ..	Crespin	... ..	121 ..
Vertey, Decr.	1310 ..	1310 ..	Douchy	... ..	725 ..
Cie Platel et Cie	... ..	500 ..	Dourges	... ..	6915 ..
Crédit d. Nord	... ..	508 75	Drocourt, 1/4 s.	6100 ..	6200 ..
H. Devilder	1060 ..	1060 ..	Escarpelle	... ..	2200 ..
Banq. rég. Nord	... ..	500 .